## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 07/53/2024

ID : 069-216902700-20240308-2024\_014D-AU

MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

# **DECISION DU MAIRE**

# OBJET: MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

#### Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2020-023 portant délégations du conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité d'effectuer une étude de faisabilité en eaux usées et eaux pluviales du quartier Sous Vignes et de l'Espace Jean Gabin,

Vu la proposition financière de l'entreprise OGI, basée à Saint-Priest pour un montant de 8 700 € HT,

## DECIDE

- Article 1 : De confier à l'entreprise OGI, basée à Saint-Priest, la mission d'étude de faisabilité en eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Sous Vignes et pour l'Espace Jean Gabin, pour un montant de 8 700€ HT.
- Article 2 : L'émission d'un mandat à l'encontre de l'entreprise OGI, pour le montant précité,
- Article 3 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le Comptable public, publiée sur le site Internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 08-03-2024,

Le Maire, Raymond DURAND